Genève, le 29 avril 2020 Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

COVID-19: suppression des examens finaux écrits au collège et à l'école de culture générale

Sur la base des décisions du Conseil fédéral et compte tenu des contraintes sanitaires, organisationnelles et pédagogiques à Genève, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer les examens finaux écrits permettant l'obtention de la maturité gymnasiale et du certificat de l'école de culture générale. La délivrance des titres se fera sur la base des résultats du 1er semestre. Une session de rattrapage sera possible pour les élèves en échec.

Ainsi, les élèves qui répondaient aux critères d'obtention de la maturité ou du certificat de l'ECG à l'issue du 1er semestre 2019-2020 obtiendront leur titre.

Les élèves non promus à l'issue du 1er semestre auront la possibilité de se présenter en juin prochain à une session de rattrapage comprenant l'ensemble des examens écrits prévus, soit pour la maturité gymnasiale (cinq examens), soit pour le certificat de l'ECG (quatre à six examens selon l'option). Les notes obtenues aux examens seront combinées avec les moyennes du 1er semestre. Cette session de rattrapage est ouverte aux élèves pour qui les résultats aux examens permettraient arithmétiquement d'obtenir leur titre, selon les normes en vigueur. Ces examens porteront sur le champ enseigné en classe, soit jusqu'au 13 mars.

Enfin, pour les disciplines donnant lieu à des notes anticipées acquises pendant cette année scolaire (2e ou 3e année) et comptabilisées pour l'obtention du titre, les élèves auront la possibilité de s'inscrire pour effectuer une évaluation complémentaire à leur moyenne du 1er semestre lors de l'année scolaire prochaine 2020-2021.

L'année scolaire n'est toutefois pas finie non plus pour les élèves des classes terminales du collège et de l'ECG qui ont obtenu leur titre sur la base des résultats du 1er semestre: que ce soit à distance ou plus tard en classe, les semaines à venir seront consacrées au développement des connaissances et compétences nécessaires pour leur formation dans les hautes écoles ou les écoles supérieures.

Dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, la suppression des examens écrits s'est avérée la meilleure des solutions pour que les élèves ne soient ni prétérités, ni bloqués dans la suite de leur parcours de formation.

En effet, tant les premiers échanges avec la Confédération sur les mesures sanitaires à prendre pour un retour des élèves à l'ESII que la date tardive de reprise – au plus tôt le 8 juin – rendent impossible l'organisation d'une session d'examens pour 2400 jeunes. A cela s'ajoutent l'impossibilité de prévoir des examens échelonnés sur la journée et la nécessité de ne pas surcharger les transports publics au moment de ces délicates phases du

déconfinement.

De plus, tant que l'enseignement présentiel n'a pas repris, tout le travail de préparation et de révision se fait hors de l'école. Or, tous les élèves n'ont pas accès chez eux à un lieu calme pour réviser et se préparer. Enfin, un retour le 8 juin empêchera une mise à niveau – même minime – pour tous les élèves avec leurs enseignants, et sans elle le principe d'égalité de traitement ne sera pas respecté.

Au final, dans la situation si particulière que nous vivons aujourd'hui, le maintien des examens écrits pour tous les élèves aurait engendré de nombreux problèmes sans apporter de réelle plus-value.

Pour toute information complémentaire <u>pour la presse uniquement</u>: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint, chargé de communication, DIP, T. 022 546 69 68.